



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection d'Académie Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Affaire suivie par :
Pascale HERTU
Nelly VIGNE
IA-IPR EMCC

Tél : 05 36 25 72 14/15/16
Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Inspection pédagogique du second degré

Toulouse, le 09 septembre 2021

Les inspectrices d'académies
Inspectrices pédagogiques régionales
Education musicale et chant choral

à

Mesdames et messieurs les professeurs
d'Education musicale et chant choral

s/c de mesdames et messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée d'Education Musicale et Chant Choral année 2021

Chères et chers collègues,

Après une trêve estivale indispensable à la restauration des énergies, **cette rentrée scolaire apporte son lot de nouveautés**, dans un contexte qui reste marqué par la poursuite des gestes barrières.

En tout premier lieu, **l'encadrement de la discipline est renforcé par la création d'un second poste d'IA-IPR d'Education Musicale et Chant Choral (EMCC)** qui va renouveler l'équilibre des charges, le suivi de l'ensemble des dossiers, l'accompagnement personnalisé des professeurs dans la diversité des territoires, l'impulsion et la fédération de projets.

Les contacts seront désormais :

- Pascale HERTU : pascale.hertu@ac-toulouse.fr
- Nelly VIGNE : nelly.vigne@ac-toulouse.fr
- Secrétariat des IA-IPR : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr Postes : 05 36 25 72 14 ou 15 ou 16

Une seconde rentrée dans un contexte sanitaire :

1 - L'utilisation de la salle spécialisée d'Education musicale

A compter de cette rentrée scolaire, le protocole en vigueur dans les collèges et les lycées est de niveau 2. Pour rappel, il y est indiqué d'éviter les brassages massifs des élèves, principalement quand ces derniers ne sont pas masqués (notamment à la cantine). Néanmoins, il autorise la mobilisation de tous les espaces dédiés aux enseignements, dont les salles spécialisées. Le retour à des conduites de cours dans ces espaces adaptés et équipés aux besoins des disciplines favorise davantage la qualité des apprentissages. La désinfection des surfaces devra y être assurée plusieurs fois par jour, comme cela est précisé.

L'Education musicale et chant choral, centrée sur la pratique, ne peut se mettre en œuvre, avec la cohérence pédagogique nécessaire, que si elle se déroule dans un espace adapté qui reste donc à garantir pour tous les élèves, dans le respect des gestes barrières et du protocole mis en place dans chaque établissement. *A compter du **niveau jaune (2)**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).* [Voir site education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

2 - La reprise des pratiques collectives est de facto à nouveau questionnée et s'oriente vers une détente « contrôlée », avant de retrouver dès que possible les pleines conditions de leur expression. Ainsi, l'enseignement facultatif de chant choral et le travail d'orchestre doit s'exercer, à la condition du respect des règles sanitaires en vigueur et du sens à donner aux productions musicales. Il en découle encore pour quelque temps le maintien des réflexes suivants :

- Le port obligatoire du masque en milieu clos (à l'exception des instrumentistes à vent)
- La désinfection régulière des mains, embouchures et boîtiers d'instruments
- La distanciation physique, dans la limite des espaces dédiés.

Les repères publiés en novembre 2020 sont toujours en vigueur et actualisés [en suivant ce lien](#).

3 - L'enseignement du chant choral en période Covid a été fragilisé par le protocole sanitaire depuis deux années : la situation implique la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée à la pratique vocale collective. [Une page de notre site disciplinaire](#) est dédiée à ces problématiques.

Vous trouverez des conseils et propositions sur les ressources suivantes :

- Enseigner le chant choral avec masque et distanciation : [travailler en présentiel](#)
- Enseigner le chant choral à distance : [situation hybride-lien classe/maison](#)
- Imaginer d'[autres formes de restitution](#)
- [Les cartes mentales](#) correspondant à chaque thématique

La session 2022 du Baccalauréat : l'évaluation au lycée

Le diplôme du baccalauréat (voies générale et technologique) est délivré au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part aux épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen ([ajustements pour le baccalauréat](#)).

L'organisation du contrôle continu pour les candidats scolaires nécessite la définition **d'un projet d'évaluation dans chaque établissement en vue d'une valeur certificative** des moyennes annuelles obtenues pendant les deux années du cycle terminal, et ce dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve d'examen. Ce projet devant être partagé à l'échelle de la communauté éducative nécessite à tout le moins une réflexion disciplinaire accompagnée par les IA-IPR : **un séminaire inter-académique** réunissant l'ensemble des professeurs de musique de lycée, organisé les **23 et 24 septembre 2021 à Limoges**, permettra la mise en place d'une évaluation concertée.

Les compétences orales : Savoir prendre la parole, s'exprimer clairement et de manière argumentée.

La maîtrise de l'expression orale est une compétence fondamentale pour la réussite de la vie personnelle et professionnelle. A ce propos, la première édition du grand oral a eu lieu cette année rappelant l'importance de développer la compétence « DIRE » en lien avec la maîtrise d'une parole personnelle, structurée, argumentée, et la capacité à déployer avec clarté et conviction une réflexion, à dialoguer et à débattre, à adopter une distance critique par rapport aux savoirs acquis. Cette compétence se construit dès l'école primaire et se poursuit au collège et au lycée, dans un parcours réfléchi au sein de chaque enseignement et en cohérence avec un projet global d'accompagnement de l'élève.

Notre discipline musicale contribue particulièrement à la construction de cette compétence dès lors que l'enseignant veille à solliciter la participation de tous ses élèves et à rester vigilant quant à la qualité de la prise de parole, notamment dans les activités de perception. Les programmes, tant du collège que du lycée, placent au centre la compétence « échanger, partager, argumenter, débattre » obligeant les professeurs à créer les conditions d'une parole correctement formalisée et justifiée, qui circule de manière libre dans le respect des idées et ressentis de chacun. Le travail spécifique d'expression de l'élève au sein d'un enseignement artistique est à mettre en regard de ses compétences langagières, de son raisonnement, mais encore de l'éveil de son esprit critique.

Les valeurs de la République

Les faits tragiques survenus en octobre 2020, qui ont endeuillé toute la Nation et au premier plan la communauté scolaire, engagent chacun de nous. Chaque adulte devant élèves représente une force vive pour éveiller les consciences et rendre bien vivants, les principes et valeurs qui fondent le pacte républicain qui nous rassemble.

A ce propos, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN N° 30 du 25-4-2013) vise, comme la première des 14 compétences listées, celle de : « *faire partager les valeurs de la République. En tant qu'agents du service public d'éducation, les professeurs et les personnels d'éducation transmettent et font respecter les valeurs de la République. Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres* ».

Afin d'éviter que ces valeurs ne restent à l'état de concept mais soient comprises et incarnées, la mise en œuvre pédagogique se conçoit et se vit en classe, en lien avec le programme d'enseignement disciplinaire et le parcours citoyen. Discipline du sensible, l'Education musicale facilite la mise en perspective concrète d'activités menant à cet objectif éducatif de premier ordre.

Un "[Guide républicain](#)", composé de textes fondamentaux sur la laïcité et un ensemble de fiches pratiques, vient d'être publié sur Eduscol.

[Une page de notre site pédagogique](#) dédiée à la citoyenneté propose quelques ressources et projets réalisés avec les élèves.

Le développement durable : une action éducative au sein de l'EMCC

Les grandes questions de société relatives notamment au climat, à la biodiversité et aux pandémies sont posées de façon récurrente et amplifiées depuis la dernière décennie. Elles invitent désormais à une éducation au développement durable dans toutes les disciplines et tout au long de la scolarité. Comprendre les enjeux du développement durable, pour agir en citoyen responsable, est une éducation qui s'intègre dans le paysage des compétences transversales construites en lien avec le programme disciplinaire, le programme d'éducation morale et civique et les quatre parcours - en particulier le parcours santé et le parcours citoyen-.

Une diversité de modalités de mise en œuvre pour former les élèves à l'action et à l'engagement dans le domaine de l'environnement et de la nature est envisageable. [Le Vadémécum](#) paru sur cette thématique en constitue une ressource. L'Education musicale n'est pas en marge de cette problématique et relève un exemple louable au sein de notre académie au travers de la création d'un éco-orchestre qui a reçu le prix de l'innovation 2021 (consultation [sur ce lien hébergé sur la chaîne officielle](#) d'Eduscol).

Le numérique : développer et certifier les compétences des élèves

La continuité pédagogique installée pendant la période de confinement a engagé fortement les élèves à développer leur maîtrise des outils numériques et à tirer parti des opportunités qu'ils offrent. Cette dynamique est poursuivie afin de valoriser ces acquis dont l'autonomie sort gagnante. Les compétences numériques constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

[La généralisation du dispositif Pix](#) dans les collèges et lycées, l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3^e et de terminale accompagnent cette dynamique.

Les professeurs d'EMCC sont invités à continuer l'expérimentation de ces outils pour renforcer leur action pédagogique. Des journées de formation disciplinaires et/ou transversales sont proposées au P.A.F.

Jean-Luc Bonzi, notre Interlocuteur Au Numérique ([I.A.N.](#)) se tient également à votre disposition pour vous guider dans la prise en main des outils numériques, lesquels sont partie prenante mais non exclusive des pédagogies actives et ludiques, de la diversification et de la différenciation des apprentissages.

En complément du focus sur les nouveautés et points d'attention particuliers de la rentrée, cette lettre vise l'accès rapide à l'information dans un certain nombre de domaines spécifiques à la discipline :

- **Le Plan Académique de Formation continue**

Au-delà des trois axes du projet académique 2019-2022 : « garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux », « préparer les élèves à leur avenir » et « faire vivre une intelligence collective », le plan académique de formation offre la possibilité d'approfondir des pratiques professionnelles, de partager les expériences, de faciliter enfin une évolution professionnelle souhaitée. Ainsi, vous est-il possible d'accéder autant à des formations disciplinaires qu'à des formations transversales.

La campagne d'inscription au PAF se termine le 17 septembre 2021.

Notre Institution accorde une place importante à la formation continue des enseignants, et à la compétence « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » qui s'inscrit explicitement dans le [référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) et qui est évaluée lors du rendez-vous de carrière.

Nous attirons l'attention sur une nouvelle échelle de formation à compter de cette rentrée : une journée de formation départementale réunira tous les enseignants du département autour de l'usage du numérique en classe (dépt. 09, 31, 46, 65 et 81) ou autour de la problématique de séquence (dépt. 32, 82, 12 et 31). Les deux thèmes de formation seront intervertis sur les départements l'année prochaine.

- **L'action culturelle**

A nos côtés, l'action culturelle joue un rôle incontournable à l'échelle académique. La politique ministérielle volontariste de 100% d'EAC est relayée sur notre territoire par un champ d'actions fécond autour de cinq priorités nationales : lire, chanter, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique.

Pour vous aider à concevoir des projets, à inscrire vos classes dans des dispositifs proposés par la DAAC, penser à consulter régulièrement le site de la [DAAC](#) et à prendre contact avec [Christelle Zucchetto](#), chargée de mission musique.

- **Le chœur académique des enseignants**

Il s'adresse aux enseignants d'éducation musicale du 2nd degré et aux professeurs des écoles, aux Dumistes ainsi qu'à des enseignants des conservatoires, des écoles de musique et des structures culturelles sur la base du volontariat. Il constitue un dispositif original de formation pour le développement des pratiques chorales scolaires et jeunes. La prochaine campagne d'inscription sera lancée par [la DAAC](#) et aura lieu courant octobre pour un démarrage de l'année en novembre. Trois antennes existent : Toulouse, Cahors et Lannemezan-Tarbes.

- **L'association académique chorale**

L'Association Régionale de Développement des Ensembles Musicaux Scolaires ([l'A.R.D.E.M.U.S](#)) est portée depuis de nombreuses années par quelques enseignants dévoués ainsi que par les [coordonnateurs départementaux](#) pour le chant choral. Toutes ces personnes sont des ressources précieuses pour vous aider dans vos projets. Leurs coordonnées sont sur [notre site](#).

- **La communication : créer du lien entre les enseignants**

Si ce n'est déjà fait, vous avez la possibilité de vous inscrire sur [la liste Twitter d'échanges et de collaboration](#) des professeurs d'Education musicale de l'académie. Cette liste a pour but de favoriser les échanges et la collaboration (demander une partition, une idée de chant sur une problématique, une idée d'écoute, une idée de problématique, proposer un projet inter-établissements ...).

Elle est non institutionnelle, le corps d'inspection n'y a pas d'accès et n'y porte aucun regard.

Les Newsletters élaborées périodiquement pendant l'année par nos deux rédacteurs Fabienne Miqueu et Jean-Luc Bonzi constituent également des ressources et une voie de communication. Vous les recevez sur vos boîtes académiques, seul et unique canal de communication vous permettant d'avoir accès à toutes les informations officielles. Un tutoriel est à votre disposition pour [configurer vos boîtes académiques](#), solutionner divers problèmes et les rendre opérationnelles, [sur ce lien](#).

Nous vous remercions d'utiliser cet outil académique en exclusivité pour la réception et l'envoi de tous vos courriels professionnels.

Pour conclure, rappelons l'inscription de l'Education musicale dans un collectif plus large d'éducation et d'orientations nationales qui oblige chacun à penser son action à partir d'objectifs partagés.

Ainsi, nous vous invitons à prendre connaissance de [l'Encart commun à toutes les lettres des disciplines, rédigé par le corps d'inspection de l'académie \(lien\)](#).

Dans cette période d'installation de l'année 2021-2022, nous restons particulièrement attentives à l'accueil des nouveaux professeurs arrivés par mutation ou voie de concours et à toute situation particulière qui pourrait nécessiter votre accompagnement.

Suite à l'épreuve de l'année écoulée qui a fragilisé le bon exercice de votre mission d'enseignement, nous voulons saluer votre courage et votre persévérance, à l'heure où le contexte professionnel n'est pas encore restauré. Les énergies sont à l'œuvre et votre engagement entier : nous l'avons constaté à la faveur de quelques « rentrées en musique » qu'il nous a été donné de suivre, témoignant s'il en était besoin de la capacité de l'Education musicale à s'inscrire dans un collectif fédérateur.

Très bonne rentrée à tous !

Les inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Education Musicale et Chant Choral
Pascale HERTU
Nelly VIGNE